



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2020

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à 11 h 00..... : 14
Nombre de conseillers votants à 11 h 00..... : 32



Rapporteur : Monsieur le Maire

❖ **Décès Monsieur Alain BLANDEAU**

Une minute de silence a été observée en mémoire de **Monsieur Alain BLANDEAU**, Conseiller Municipal de 1977 à 1992 et décédé le 16 novembre 2020.

❖ **Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Nomme **Monsieur François VOLLET** en tant que secrétaire de séance.

❖ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 21 septembre 2020**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 21 septembre 2020.



**INTERCOMMUNALITÉ - AFFAIRES GÉNÉRALES - FINANCES –
RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE –
SYSTÈMES D'INFORMATION**

Rapporteurs : Monsieur Patrice VALLÉE, Premier Adjoint délégué aux Affaires Générales
Monsieur Benjamin GIRARD, Troisième Adjoint délégué aux Finances
Madame Francine LEMARIÉ, Quatrième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité
Monsieur Fabrice BOIGARD, Cinquième Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique

❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 25 mai 2020, exécutoire le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (alinéa 8),
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code sans condition (alinéa 15),
- Procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour tout dossier dont la création de surface de plancher est inférieure ou égale à 500 m² ou pour tout dossier dont le montant est inférieur ou égal à 600.000 € (alinéa 27).

Dans le cadre de cette délégation, **33 décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**DECISIONS N° 1 à 7 DU 13 OCTOBRE 2020
Exécutoires le 19 octobre 2020**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives
Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

NB : Tableau en annexe.

**DECISION N° 8 DU 22 OCTOBRE 2020
Exécutoire le 23 octobre 2020**

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – AMENAGEMENT URBAIN
Autorisation d'Occupation des Sols
Permis de construire et autorisation de travaux
Remplacement du portillon parc de la Perraudière
Entrée donnant sur la rue de la Petite Perraudière



DECISIONS N° 9 à 32 DU 5 NOVEMBRE 2020
Exécutoires le 9 novembre 2020

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives
Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

NB : Tableau en annexes.

DECISION N° 33 du 10 NOVEMBRE 2020
Exécutoire le 12 novembre 2020

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN
Acquisition de la parcelle cadastrée section AR n°5 située 51bis rue de la Ménardière,
appartenant aux consorts DELEPINE, par mise en œuvre du droit de préemption urbain.

❖ **Finances – Mise à disposition de personnels du budget principal aux budgets annexes – Facturation année 2020 (sur données 2019)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la facturation pour l'ensemble des budgets annexes de la somme suivante, soit 132 346 €,
- 2) Précise que la dépense sera inscrite sur chacun des budgets annexes à l'article 6045 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » et la recette au budget principal article 70841 « Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes »,
- 3) Dit que pour l'année 2020 et par référence aux réalisés 2019, elle s'élève à **132 346,00 €** et qu'elle se répartit suivant le tableau ci-dessous :

Somme cumulée du réalisé au 31/12/2019 de tous les budgets annexes	25 125 923,47 €		Répartition des frais de personnel en 2020	132 346 €
	<i>Répartis comme suit</i>			
Bois Ribert	3 962 686,89 €	16%	20 873 €	
Charles De Gaulle	3 684 508,85 €	15%	19 407 €	
Central Parc	14 701 346,55 €	59%	77 437 €	
Croix De Pierre	1 715 213,09 €	7%	9 035 €	
La Roujolle	1 062 168,09 €	4%	5 595 €	
		100%	132 346 €	

❖ **Finances – Programme d'emprunts 2020 – Mise en concurrence des différents organismes bancaires – Examen des différentes propositions et choix de l'organisme – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature du contrat**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de retenir l'offre de la Banque Populaire Val de France, à taux variable suivant les conditions énoncées ci-dessous :

Montant :	2 500 000 € (deux millions cinq cent mille euros)
Modalités de remboursement :	Échéances variables
Périodicité des échéances :	trimestrielle
Durée :	15 ans
Taux révisable :	Euribor 3 mois flooré* + 0,24% (soit au minimum 0,24% marge comprise)
Frais de dossier :	0,05% du montant emprunté soit 1 250 euros
Options possibles :	Choix de la date de la 1ère échéance
Disponibilité des fonds :	Après signature du contrat sous réserve d'un préavis de 48h.
Utilisation possible en plusieurs tirages :	La 1ère utilisation du crédit doit être d'un montant minimum représentant 10 % du montant du prêt et doit intervenir dans les 3 mois. L'utilisation complète du crédit devra intervenir dans un délai de 12 mois maximum.

* FLOOR : dans l'hypothèse où l'indice de référence pour toute période d'intérêts serait inférieur à zéro, l'indice de référence retenu pour cette période d'intérêts sera alors réputé égal à zéro. Pour information, taux Euribor 3 mois à la date du : **09/11/2020 : - 0,51%**

- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux Finances à signer tout document nécessaire à la transcription de cette offre.

❖ **Finances – Commande Publique – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 6 octobre 2020 et le 5 novembre 2020.**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

NB : Tableaux en annexe.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 24 novembre 2020**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 24 novembre 2020.

❖ **Recensement de la population 2021 – Rémunération des agents recenseurs**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- Fixe la base de la rémunération forfaitaire des agents recenseurs à 2.000,00 € bruts.

❖ Sécurité publique – Etat statistique de la délinquance de juillet à septembre 2020

Monsieur BOIGARD précise qu'à travers les chiffres donnés par la Police Nationale, il est à noter que le taux des vols liés à l'automobile et aux deux roues reste très élevé.

Monsieur BOIGARD ajoute qu'une réunion se tiendra, comme chaque mois, mardi 24 novembre 2020, avec les responsables du groupe partenariat opérationnel (GPO), afin d'effectuer un point sur la situation à Saint-Cyr-sur-Loire.

❖ Compte rendu de la réunion de la commission Intercommunalité, Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Systèmes d'Information du jeudi 5 novembre 2020

Au titre de l'Intercommunalité, Madame LEMARIE rappelle que la Société Publique Locale (SPL) TRI VAL DE LOIR (E), est chargée de la construction et de l'exploitation du nouveau centre de tri interdépartemental. Elle a lancé un appel d'offres mercredi 25 novembre et jeudi 26 novembre prochains sera fait le choix du prestataire. Elle précise que quatre sociétés ont présenté leur candidature.

❖ Explosion à Beyrouth (Liban) – Attribution d'une subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accorder une subvention de 1 000,00 € à l'Association Francophone pour les Malades Mentaux, pour le parrainage de patients devant être pris en charge sur le plan psychiatrique et psychologique.

ANIMATION – VIE SOCIALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE - CULTURE – RELATIONS INTERNATIONALES - COMMUNICATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Conseiller Municipal Délégué aux Sports et à la Vie Associative

❖ Sports – Association Etoile Bleue de Saint-Cyr-sur-Loire – Demande d'avance sur la subvention de fonctionnement 2021

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Vote une avance sur subvention à l'Association de l'Etoile Bleue de Saint-Cyr-sur-Loire,
- 2) Fixe le montant de cette subvention à 20.000,00 euros.



❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale, Associative et Sportive – Culture – Relations Internationales - Communication du mardi 3 novembre 2020**

Madame LEMARIÉ signale que dans le cadre de la Vie Associative, tous les projets sont en suspens. En ce qui concerne les Relations Internationales, la situation à Meinerzhagen est similaire à celle de Saint-Cyr-Loire.

Par ailleurs, elle annonce que les illuminations de fin d'année seront mises en place à partir du 4 décembre 2020 à Saint-Cyr-sur-Loire.

JEUNESSE – ENSEIGNEMENT – LOISIRS – PETITE ENFANCE

Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Sixième Adjointe déléguée à l'Enseignement et à la Vie Educative
Madame GUIRAUD, Huitième Adjointe déléguée à la Petite Enfance – Loisirs - Vacances

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Jeunesse - Enseignement – Loisirs – Petite Enfance du mercredi 4 novembre 2020**

Madame BAILLERAU tient à souligner que lors de cette réunion de commission, une minute de silence a été observée en mémoire de Samuel Paty, professeur exécuté le 16 octobre dernier, avec en appui la caricature de Plantu, utilisée dans les écoles de Saint-Cyr-sur-Loire.

**URBANISME – PROJETS URBAINS - AMÉNAGEMENT URBAIN –
COMMERCE - ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES**

Rapporteurs : Monsieur Benjamin GIRARD, Troisième Adjoint, Président de la commission d'appel d'offres,
Monsieur Christian VRAIN, Neuvième Adjoint délégué aux Moyens Techniques,
Monsieur Bruno LAVILLATTE, Conseiller Municipal Délégué.

❖ **Zac Ménardière-Lande-Pinauderie – Quartier « Central Parc » - Travaux – Tranche 2 – Appel d'Offres Ouvert – Modifications en cours d'exécution pour différents lots – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de ces modifications**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à conclure et à signer les modifications en cours d'exécution.

❖ **Zac Ménardière-Lande-Pinauderie – Quartier « Central Parc » - Construction d'une maison de quartier**

A – Dénomination



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de dénommer Denise DUPLEIX, la maison de quartier, située Zac de la Ménardière, quartier « Central Parc »,
- 2) Charge les services techniques d'apposer les plaques correspondantes.

B – Démarche de financement auprès du FEDER (Fonds Européens) – Adhésion à deux associations oeuvrant dans le domaine de la transition énergétique, ARBOCENTRE et ENVIROBAT Centre Val de Loire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'adhésion de la Commune à l'association ARBOCENTRE et à l'association ENVIROBAT Centre Val de Loire.

**❖ Extension de la chaufferie urbaine de Tours – Demande d'autorisation déposée par Tours Energies Durables
Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son avis favorable sur la demande d'autorisation,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme à signer tous les actes et pièces utiles qui en découlent.

❖ Commerce :

A – Ouvertures dominicales 2020 – Demande d'avis conforme de la Métropole pour l'ajout d'un dimanche supplémentaire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne un avis favorable sur l'ouverture des commerces le dimanche 27 décembre 2020,
- 2) Décide de saisir, conformément à la loi, la Métropole à laquelle la commune adhère, sur cet ajout pour avis conforme.

B – Ouvertures des commerces le dimanche en 2021 – Résultat de la concertation menée au niveau de la Métropole – Proposition de calendrier annuel – Demande d'avis conforme

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Acte la liste des dimanches proposés ci-dessous :

- 1^{er} dimanche des soldes d'hiver
- 1^{er} dimanche des soldes d'été
- 5 décembre 2021
- 12 décembre 2021
- 19 décembre 2021

2) Détermine la date du dimanche laissée à l'entière liberté de la commune et décide de la fixer au dimanche 28 novembre 2021,

3) Décide de saisir, conformément à la loi, la Métropole à laquelle la commune adhère, sur le principe des 6 dimanches.

❖ **Embellissement de la Ville – Fourniture de plantes fleuries – Constitution d'un groupement de commandes avec Tours Métropole Val de Loire – Autorisation du Conseil Municipal pour la constitution du groupement de commandes – Approbation de la convention constitutive du groupement – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature de ce groupement**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à constituer ce groupement de commande,

2) Approuve la convention de groupement de commandes,

3) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer cette convention de groupement ainsi que tout acte y afférent.

❖ **Travaux de désamiantage – Déplombage et démolition de bâtiments – MAPA II – Travaux – Examen du rapport d'analyses des offres et choix des attributaires – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature des marchés**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Examine le rapport d'analyse des offres et procède au choix des attributaires de marchés,

2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer les marchés avec les entreprises suivantes retenues par le Conseil Municipal :

➤ Lot n° 1 – Démolition de bâtiments : **Entreprise GARCIA** – 37700 - LA VILLE AUX DAMES
Montant du marché : 210 436,00 € HT

➤ Lot n° 2 – Désamiantage – Déplombage : **Entreprise FP ENVIRONNEMENT** – 37 700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS



Montant du marché : 150 515,75 € HT

- ❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme – Projets Urbains - Aménagement Urbain - Commerce – Environnement - Moyens Techniques du lundi 2 novembre 2020**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

Le Maire,

Philippe BRIAND